



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 2 avril 2024

**Le ministre de l'intérieur et des outre-mer**

à

**Pour attribution**

**Mesdames et Messieurs les préfets de région  
Mesdames et Messieurs les préfets de département**

**Pour information**

**Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux des ministères de l'administration territoriale  
de l'Etat  
Monsieur le délégué interministériel à la transformation publique**

Référence	<b>NOR :</b>
Date de signature	2 avril 2024
Emetteur	Ministre de l'intérieur et des outre-mer
Objet	Les Rencontres de l'administration territoriale de l'Etat
Action à réaliser	Organiser des concertations avec les agents de l'administration territoriale de l'Etat dans les départements
Échéance	Juin 2024
Contact utile	DMATES / Sous-direction de l'administration territoriale de l'Etat
Nombre de pages et annexes	12 pages

L'administration territoriale de l'Etat (ATE) exerce une mission de service public essentielle, sous votre autorité, en proximité avec nos concitoyens et les acteurs du territoire. Depuis 2009, et encore plus depuis 2019, elle a été confrontée à de nombreuses évolutions et mutations à la fois en terme d'organisation (création des DDETS-PP, création des secrétariat généraux communs départementaux (SGC-D), transfert de la mission jeunesse-sport-vie associative) et

de missions (crises multiples, dématérialisation de procédures, développement du télétravail...).

Si l'Etat territorial a été à chaque fois au rendez-vous de ces engagements, ces changements ont nécessité des adaptations importantes de la part des agents.

Alors qu'il s'agit désormais de consolider cette communauté de l'ATE pour améliorer encore davantage l'action des services de l'Etat territorial, j'ai lancé le 12 février à Rennes les Rencontres de l'administration territoriale de l'Etat.

Ces Rencontres visent à associer l'ensemble des agents de l'ATE à une large réflexion sur les priorités à mettre en œuvre pour consolider et renforcer nos organisations, améliorer la qualité de vie au travail de chacun, approfondir le sens des missions et renforcer le service rendu aux usagers. Elles seront d'une part l'occasion d'apporter des réponses aux attentes qu'expriment nos agents – et que relaient les organisations syndicales - et permettront également de saluer l'engagement quotidien des agents de l'ATE. Elles se dérouleront d'ici à l'été, dans tous les territoires, de l'hexagone, de Corse et d'outre-mer et prendront la forme de concertations départementales, d'ateliers nationaux et d'une consultation électronique.

## I. La concertation territoriale

### a. La méthode

Dans chacun de vos départements, vous organiserez des temps d'échanges dont le format est laissé à votre appréciation avec les agents des structures de l'ATE directement placées sous votre autorité, sur *a minima* quatre thématiques parmi les cinq suivantes :

- La relation à l'utilisateur
- La gestion de crise
- Le renforcement de l'échelon territorial
- L'attractivité de l'emploi public
- La modernisation de l'environnement de travail des agents

Je vous invite à discuter des thèmes que vous choisirez de traiter avec les équipes de direction des services de l'ATE. Les organisations syndicales locales pourront être associées à ce choix.

Les préfets de région veilleront à coordonner, en lien avec les préfets de département, les thèmes retenus dans chaque territoire afin que les cinq sujets soient équitablement abordés dans chaque région.

La sous-direction de l'administration territoriale de l'Etat sera destinataire de la répartition régionale des thèmes **d'ici au 15 avril** à l'adresse suivante :

[dmates-rencontres-ATE@interieur.gouv.fr](mailto:dmates-rencontres-ATE@interieur.gouv.fr)

Pour chaque thème, un « kit de débat » vous sera transmis. Ces kits, élaborés avec les directions métiers et les ministères qui composent l'ATE, vous guideront tant dans le format de l'organisation des ateliers que dans le fond des thématiques à aborder.

Vous trouverez en annexe le kit de débat sur la relation à l'utilisateur. Les autres kits vous seront transmis dans les prochains jours.

Les agents que vous conviendrez à ces échanges devront être représentatifs de l'ensemble des services de l'ATE (préfecture, sous-préfectures, DDI et SGC-D) et des catégories. Vous veillerez également à associer à ces rencontres les organisations syndicales représentatives locales.

Pour chacun des thèmes, vous ferez témoigner un partenaire ou usager des services de l'Etat (élu, usager, autre service public...). Ce regard extérieur permettra d'enrichir les échanges.

Afin de permettre une parole plus libre et aisée des agents, je vous invite à limiter votre participation à l'introduction et à la clôture des différentes rencontres. Les échanges pourront ensuite, à votre discrétion, être animés par un sous-préfet ou un directeur.

#### **b. Le calendrier**

Vous veillerez à organiser ces temps d'échanges dans tous vos départements, et sur la base des kits fournis, avant le 7 juin 2024. L'ensemble des dates des temps d'échanges départementaux devra être renseignée via le lien suivant :

<https://demo.onlyoffice.interieur.rie.gouv.fr/sh/X5k>.

#### **c. L'association des directions régionales**

En parallèle de ces échanges dans les départements avec les agents, les préfets de région organiseront un CAR thématique, afin d'associer à cette concertation et à ces réflexions les directions régionales. Ce CAR devra se tenir en juin afin que les remontées issues des échanges départementaux contribuent aux réflexions régionales.

#### **d. La remontée des synthèses**

Chaque préfet de département transmettra au préfet de région avant le 7 juin 2024 une synthèse de chacun des temps d'échanges organisés localement, selon les modèles fournis dans chaque kit de débat. Ces synthèses présenteront à la fois le constat remonté par les agents et les propositions et mesures identifiées pour y répondre.

Chaque préfet de région élaborera une synthèse régionale sur chacun des cinq thèmes, selon les modèles fournis dans les kits de débat. Ces synthèses ainsi que les contributions départementales seront transmises avant le 22 juin 2024 à la direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur, par mail à l'adresse suivante : [dmaters-rencontres-ATE@interieur.gouv.fr](mailto:dmaters-rencontres-ATE@interieur.gouv.fr).

## e. La concertation territoriale dans les départements et régions d'Outre-mer

En Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion, les préfets organiseront *a minima* quatre temps d'échanges avec les agents de l'ATE sur les mêmes sujets qu'en Hexagone. Mais un thème supplémentaire leur sera proposé afin de leur offrir un plus large choix pour mieux correspondre ainsi aux spécificités de chaque territoire.

Les autres territoires ultra-marins définiront localement les modalités de leur engagement dans la démarche des Rencontres de l'ATE.

Ces temps d'échanges se dérouleront également avant le 7 juin et les dates seront renseignées sur le lien suivant :

<https://demo.onlyoffice.interieur.rie.gouv.fr/sh/X5k>.

Les synthèses des échanges sera transmise avant le 22 juin 2024 à la direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur ([dmates-rencontres-ATE@interieur.gouv.fr](mailto:dmates-rencontres-ATE@interieur.gouv.fr)) ainsi qu'à la direction générale des outre-mer ([ibrahim.moussouni@outre-mer.gouv.fr](mailto:ibrahim.moussouni@outre-mer.gouv.fr)).

## II. Les autres formes de concertation

### a. Les ateliers nationaux

En complément des échanges territoriaux, trois ateliers nationaux, traitant de sujets transverses à l'ATE, seront organisés d'ici juin.

Ces ateliers traiteront de trois thèmes :

- Les Outre-mer ;
- L'ATE et la transition écologique ;
- L'ATE de demain, traitant des enjeux d'innovations, de technologie avec notamment l'intelligence artificielle.

Les représentants du personnel du CSAR des DDI et du CSAR des préfetures et des SGCD seront associés.

### b. La consultation électronique des agents

Une consultation électronique sera effectuée auprès de tous les agents de l'ATE à partir du mois de juin. Chaque agent pourra ainsi contribuer aux réflexions.

Parallèlement, les hauts fonctionnaires et directeurs de l'administration territoriale de l'Etat seront associés à cette démarche à l'occasion de leurs séminaires respectifs. Ils auront notamment la possibilité de s'exprimer sur les enjeux de management autour de la question « En quoi peut-on faire évoluer les pratiques managériales pour mieux animer le collectif de l'ATE ? ».

Je profiterai également de mes différents déplacements dans les territoires pour rencontrer, aussi souvent que possible, les agents de l'ATE autour d'échanges libres et informels sur les différents thèmes des Rencontres.

\*\*  
\*

Ces Rencontres ont vocation à ouvrir un dialogue avec les agents de l'ATE et leurs représentants sur des sujets propres à votre territoire, en vue de répondre aux attentes internes et d'offrir un meilleur service aux usagers. Elles constituent un temps précieux pour consulter et échanger sur nos orientations.

Je compte sur votre mobilisation et celles de vos équipes pour la réussite de ces Rencontres de l'administration territoriale de l'Etat.

Sincerely



Gérald DARMANIN